



53 impasse Louis Daguerre
16000 ANGOULEME
05 45 61 62 63



Les Viviers – B.P 25
16260 CHASSENEUIL/BONNIEURE
05 45 39 98 00

Pour tout jeune en phase d'installation et de moins de 40 ans, l'Organisation de Producteurs CORALI s'engage :

Participation capital social :

CORALI s'engage à verser aux jeunes agriculteurs une participation à leur capital social plafonné à 500 euros (soit un capital souscrit pour 25000 euros de chiffre d'affaires).

Participation trésorerie :

- CORALI S'engage à faire une avance de trésorerie dans l'attente du déblocage des prêts sur l'achat d'animaux à CORALI pendant une durée de quatre mois maximum, à taux 0 et sans frais de dossier.

Date d'effet :

La présente convention prend effet à partir du 1^{er} janvier 2006. Elle est renouvelable annuellement par tacite reconduction.

Convention de partenariat mise à jour en 2006..